

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 6 NOVEMBRE 1962.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 62 - 472 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 novembre 1960 portant Constitu-
tion de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR. du 13 Février 1962 portant forma-
tion du Gouvernement de la République du Dahomey,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.-Me Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation, assurera l'intérim du Ministre
des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications,
pendant l'absence de Mr. Victorien GBAGUIDI.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
M.S.P.A.S.	1
J.O.R.D.	1


Hubert MAGA